

Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

Fiche du 11/12/2019, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: ESSENCE AUTUMN
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Désodorisant pour environnements.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits d'assainissement de l'air (PC3)
- Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Distribué par:
SUTTER FRANCE S.r.l. - Società con Unico Socio
Sede legale: Via Vittor Pisani 16, 20124 Milano (MI) - Italia
French branch: 104, Avenue Albert 1er - 92563 Rueil-Malmaison FRANCE
Tél. +39 0143 631.1
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger
- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:
Aucune
- Mentions de danger:
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence:
Aucune
- Dispositions spéciales:
EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH208 Contient du (de la) HEXYL CINNAMAL. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) BENZYL SALICYLATE. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-TETRAMETHYL-2-NAPHTHYL)ETHAN-1-ONE. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLACETATE. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

EUH208 Contient du (de la) (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) HEXYL-2-HYDROXYBENZOATE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) 3,7-DIMETHYLOCTA-1,6-DIEN-3-YL ACETATE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 0.25% - < 0.5% HEXYL CINNAMAL

CAS: 101-86-0, EC: 202-983-3



4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=1.



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.



3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

>= 0.25% - < 0.5% BENZYL SALICYLATE

CAS: 118-58-1, EC: 204-262-9



3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317



4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.1% - < 0.25% 1-(1,2,3,4,5,6,7

,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-TETRAMETHYL-2-NAPHTHYL)ETHAN-1-ONE

REACH No.: 01-2119489989-04, CAS: 54464-57-2, EC: 259-174-3



3.2/2 Skin Irrit. 2 H315



3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317



4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400




4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

>= 0.1% - < 0.25% 4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLACETATE


CAS: 32210-23-4, EC: 250-954-9


 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411


 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

>= 0.1% - < 0.25% (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

REACH No.: 01-2119529223-47, Numéro Index: 601-029-00-7, CAS: 5989-27-5, EC: 227-813-5

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

>= 0.1% - < 0.25% HEXYL-2-HYDROXYBENZOATE

CAS: 6259-76-3, EC: 228-408-6

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

>= 0.1% - < 0.25% 3,7-DIMETHYLOCTA-1,6-DIEN-3-YL ACETATE

REACH No.: 01-2119454789-19, CAS: 115-95-7, EC: 204-116-4

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319


 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317


>= 0.1% - < 0.25%

1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO-4,6,6,7,8,8-HEXAMETHYLINDENO[5,6-C]PYRANE


REACH No.: 01-2119488227-29, Numéro Index: 603-212-00-7, CAS: 1222-05-5, EC: 214-946-9

Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.


>= 0.1% - < 0.25% 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL
REACH No.: 01-2119565113-46, CAS: 128-37-0, EC: 204-881-4

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=1.

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

< 0,0015% METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE
Numéro Index: 613-167-00-5, CAS: 55965-84-9, EC: 611-341-5

 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330

 3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310

 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301

 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

 3.3/1 Eye Dam. 1 H318

 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=100.

 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=100.

EUH071

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Voir section 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLACETATE - CAS: 32210-23-4

ACGIH - TWA(8h): 713 mg/m³ - STEL(15min): 950 mg/m³ - Remarques: TLV

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0

ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m³ - Remarques: (IFV), A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0

Travailleur industriel: 0.5 mg/kg - Consommateur: 0.25 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Travailleur industriel: 3.5 mg/m³ - Consommateur: 0.86 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Travailleur industriel: 0.5 mg/kg - Consommateur: 0.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas sont des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0

Cible: Eau marine - valeur: 0.0000199 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 0.000199 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.00996 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.0996 mg/kg

Cible: Air - valeur: 0.000199 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide légèrement opalescent, incolore/jaune	Visuel	--
Odeur:	Frais	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	5,5 +/- 1	Contrôle instrumental	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>= 100 °C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	1.014 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.

Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	< 10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

ESSENCE AUTUMN

a) toxicité aiguë

Non classé

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

HEXYL CINNAMAL - CAS: 101-86-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2300 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5 mg/l - Durée: 4h

BENZYL SALICYLATE - CAS: 118-58-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2227 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 14150 mg/kg

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-OCTAHYDRO-2,3,8,8-TETRAMETHYL-2-NAPHTHYL)ETHAN-1-ONE - CAS: 54464-57-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLACETATE - CAS: 32210-23-4

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 3200 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17600 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 390 ppm - Durée: 4h
(R)-P-MENTHA-1,8-DIENE - CAS: 5989-27-5
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 4400 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
HEXYL-2-HYDROXYBENZOATE - CAS: 6259-76-3
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2930 mg/kg - Source: OECD 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 402
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Négatif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
- f) cancérogénicité:
Test: Carcinogénicité Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Souris = 100 mg/kg bw/d
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: NOAEL - Espèces: Rat = 25 mg/kg bw/d - Remarques: digestive, urogenital, glandular
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9
- a) toxicité aiguë:
Test: LC50 - Voie: Inhalation de poussières - Espèces: Rat = 0.31 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Positif

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ESSENCE AUTUMN

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

HEXYL CINNAMAL - CAS: 101-86-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 = 0.11 mg/l

4-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLACETATE - CAS: 32210-23-4

Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 17 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 73 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: Daphnia magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 320 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Scenedesmus subspicatus
- (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE - CAS: 5989-27-5
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.8 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 69.6 mg/l - Durée h: 48
- HEXYL-2-HYDROXYBENZOATE - CAS: 6259-76-3
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 = 0.11 mg/l
Point final: EC50 = 0.11 mg/l
- 1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO-4,6,6,7,8,8-HEXAMETHYLINDENO[5,6-C]PYRANE - CAS: 1222-05-5
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.1 mg/l
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.1 mg/l
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.1 mg/l
- 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.199 mg/l - Durée h: 96
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.48 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.758 mg/l - Durée h: 72
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.15 mg/l
- METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE - CAS: 55965-84-9
a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 0.19 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.16 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.018 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Selenastrum capricornutum
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0
Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable
- L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL - CAS: 128-37-0
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: log Pow - Coefficient de partition 5.1
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF- Facteur de bioconcentration 598.4 - Remarques: EPI-Suite, BCFWIN v2.17
- 12.4. Mobilité dans le sol

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 2	3.1/2/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	3.4.2/1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN

Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration



Fiche de Données de Sécurité ESSENCE AUTUMN

OAEC:	
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité

ESSENCE AUTUMN



ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL TETE DE PULVERISATEUR – DESODORISANT D'INTERIEUR

Titre du scénario d'exposition	
Produit d'intérieur: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC3 – Produits d'assainissement de l'air
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	2 à 4 utilisations par jour selon les dimensions et les conditions de la pièce.
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide, prêt à l'utilisation.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Le flacon ne doit pas être endommagé ou percé, se référer à l'étiquette et la fiche de sécurité en ce qui concerne la conservation et l'élimination du produit.	
Protection	
Ne pas inhaler le produit.	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle